

Comité de santé et sécurité de l'AFPC-RCN
Procès-verbal de la réunion du 15 mars 2017

Présences

Imre Bene (président), Dennis Mah, Robert Basque (secrétaire), Edith Knopp, Joanne Robinson, Hélène de Repentigny, Shelley Anderson, Carla Ross, Sandra Griffith-Bonaparte, Kim Haeck, Gary Bosloy, Behiye Cinkilic, Marc Béland (représentant de l'AFPC).

Absences motivées

Sylvie Leblanc, Andre Miller, Denise Camus.

Ouverture

Imre Bene ouvre la séance à 17 h 30.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté – motion proposée par Robert, appuyée par Gary.

Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

Des changements mineurs sont apportés. L'ordre du jour de la réunion de janvier avait été proposé par Robert et appuyé par Joanne.

Ancien point à l'ordre du jour

Bannière

Après une brève discussion sur les suggestions, le choix est porté sur le modèle n°1. Un oiseau (canari) sera inséré au milieu de la bannière et tous les autres éléments seront maintenus sur un fond bleu plus pâle pour en assurer leur visibilité.

Marc le remettra aux graphistes afin qu'ils mettent au point l'échantillon qui sera envoyé au fournisseur.

Écoresponsabilité

La discussion se poursuivra lors de la prochaine réunion en raison de l'absence du confrère Miller.

Affaires nouvelles

Résolution

Marc parle brièvement d'une résolution sur les prestations d'assurance contre les accidents de travail qu'il estime que le comité devrait soutenir. Il mentionne qu'après son accident, l'employé présente une demande auprès de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents de travail (CSPAAT). Lorsque la demande est approuvée, la CSPAAT paye jusqu'à concurrence d'un maximum (approximativement 87.000,00 \$) et ferme le dossier. La résolution verra à ce que l'employeur couvre tous les frais liés à la lésion.

Le président recommande que la résolution fasse d'abord l'objet d'une discussion approfondie avec le VPER.

Représentation du Comité au congrès

Le président signale que le Comité peut participer au congrès mais à ses frais. Il sollicite des volontaires pour assurer une permanence à la table du Comité. Marc dit qu'il pourrait probablement couvrir la journée du vendredi 5 mai. Kim et Gary se proposent pour la journée du samedi, le 6 mai. Bob propose une motion visant à donner une somme de 50 \$ à Kim et Gary pour payer les frais de stationnement et le repas; Carla appuie la motion.

Jour de deuil national (le 28 avril)

Marc nous rappelle qu'une cérémonie pour rendre hommage aux personnes qui sont décédées ou qui ont été blessées par suite d'une tragédie en milieu de travail aura lieu au parc Vincent Massey.

Formation

Behiye dit qu'elle fait partie des personnes de la RCN qui ont été choisies pour participer à la formation sur les Premiers soins en santé mentale (PSSM) offerte par le Programme d'apprentissage mixte. Elle est ravie de l'avoir subie et la recommandera sans cesse à tous les militants et militantes pour la santé et la sécurité ainsi qu'aux dirigeants et aux dirigeantes des sections locales.

Behiye rappelle qu'elle a recommandé, il y a quelques années, que le Comité régional de santé et de sécurité encourage ses membres à suivre cette formation. Lorsqu'elle était l'agente de liaison entre les comités régionaux et le Comité d'éducation, la formation PSSM avait été approuvée dans le cadre du programme d'éducation de trois ans en cours. L'autre formation dont elle avait sollicité l'approbation était une formation spécialisée en santé et sécurité.

Lorsque le Comité d'éducation a envisagé d'offrir cette formation, il a réalisé qu'elle coûtait très chère parce que l'Association canadienne pour la santé mentale tenait à ce que ce soit ses formateurs qui la livrent, et ce, avec son matériel de formation. Le Comité a alors examiné la possibilité de faire former quelques-uns de ses membres qui à leur tour formeront le reste des stagiaires. On avait également envisagé de former quelques membres du personnel pour former ensuite les stagiaires. La discussion se poursuit. Les membres présents manifestent l'intérêt de suivre la formation et Imre demande à Marc de se renseigner et de faire un compte rendu au Comité. Marc communiquera avec Johanne Labine.

Behiye ajoute que Rachel Besharah, représentante du PAM-AFPC et représentante accréditée de la Commission canadienne pour la santé mentale, lui a fait part de sa volonté de dispenser la formation.

Tour de table

Sandra and Behiye mentionnent que le Comité d'action des membres raciaux visibles (CAMRV) organisera un débat sur la discrimination raciale le mardi 21 mars au centre Good Companion de 18 h à 20 h. Comme panelistes, il y aura la consœur Benson, le confrère Rousseau, un professeur et un avocat de l'Université d'Ottawa. Tous les membres du syndicat sont les bienvenus.

Prochaine réunion

Le 19 avril au bureau régional d'Ottawa.

Levée de la séance

La séance est levée à 18 h 25.